



**Étienne MICHEL**  
*Secrétaire général du SeGEC*  
 Le 26 avril 2024

## La rigueur, un bien commun ?

Le dernier bulletin des Amitiés dominicaines publie un ensemble de contributions sur le thème du bien commun. Comme l'affirme J-P Biname en introduction du document, en période d'élections, il est utile de s'attarder sur ce concept fondamental mais parfois ardu à expliquer. En effet, à l'heure où les simplismes de gauche comme de droite alimentent volontiers la tentation du populisme, il est pertinent de s'interroger sur quelques concepts et sur leur rapport avec le bien commun. Parmi eux, à titre d'exemple, celui de la rigueur.

Dans le registre de la pédagogie et de l'éducation, la question la plus importante est évidemment de se demander comment conduire chaque élève ou chaque étudiant au maximum de ses possibilités. La rigueur est alors de tenir ensemble les principes de bienveillance et d'exigence, la bienveillance pour montrer qu'un chemin de progression est toujours possible et l'exigence pour rappeler les attentes légitimes de la société.

Un autre domaine où la notion de rigueur fait débat est celui des politiques budgétaires. Peut-on affirmer, comme certains semblent le penser, que l'austérité budgétaire serait réactionnaire alors que la prédilection pour les déficits serait le signe d'une politique progressiste ? Est-il par exemple si incongru de rappeler que les déficits d'aujourd'hui font gonfler la dette de demain ainsi que les charges d'intérêt qui devront être financées après-demain au simple titre du « *service de la dette* » ? Si aucune disposition n'est prise, avec un déficit annuel actuel de l'ordre d'un milliard d'euros, la Fédération Wallonie-Bruxelles verra son stock de dettes augmenter rapidement au cours des prochaines années et elle devra alors, au fil du temps, consacrer une part de plus en plus importante de ses recettes pour financer des charges d'intérêt au détriment des fonctions collectives tellement nécessaires au bien

commun : l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse, etc. Dans ce processus, la fonction redistributrice de l'impôt s'affaiblit aussi progressivement au bénéfice des détenteurs des titres de la dette et au détriment des bénéficiaires premiers des fonctions collectives. Le manque de rigueur budgétaire peut aussi traduire un manque de solidarité lorsqu'il contribue à reporter la charge des dépenses d'une génération sur celles qui la suivront.

La politique elle-même trouve à se confronter à la rigueur conçue comme bien commun. En effet, si la politique constitue par nature un champ de conflits et un espace d'expression de divergences d'intérêts et de points de vue, elle nécessite d'autant plus le respect d'un certain nombre de règles explicites et implicites pour pouvoir conduire à un mode de gouvernement soutenable. Parmi ces règles figurent le respect des accords conclus et de la parole donnée qui fondent la possibilité d'un rapport de confiance entre des partenaires de sensibilités différentes. Négocier des compromis, pouvoir en expliquer la nécessité, et les (faire) respecter, telle est l'essence des gouvernements de coalition tels qu'on les connaît en Belgique. On a pu voir ces dernières semaines au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles que lorsque ces règles ne sont plus respectées, le politique se condamne lui-même au risque de l'impuissance et à l'incapacité d'exercer la fonction qui est la sienne. La saga relative au décret Paysage a illustré ce phénomène de manière exemplaire. Il a par ailleurs fallu l'intervention déterminée du Ministre-Président Jeholet pour dégager tout de même – et dans les temps voulus – un nécessaire compromis pour le rééquilibrage du « *plan d'investissement exceptionnel* » pour les bâtiments scolaires. Cette décision permettra à l'enseignement subventionné de ne plus être confronté pour les vagues à venir aux mêmes déséquilibres que pour la vague 1. ■